



## Programme mondial d'éducation dans le domaine des droits de l'homme

### Vues de la Commission nationale du Togo sur la 5<sup>ème</sup> phase du Programme

Proclamé le 10 décembre 2004 par l'Assemblée générale des Nations unies et lancé le 1er janvier 2005, le Programme mondial en faveur de l'éducation aux droits de l'homme vise à faire avancer l'exécution des programmes d'éducation en matière de droits de l'homme dans tous les secteurs. Ce Programme a pour objectif fondamental de promouvoir une culture des droits de l'homme.

Le programme d'éducation aux droits de l'homme contribue à long terme à prévenir les abus des droits de l'homme et les conflits violents, à promouvoir l'égalité et le développement durable, etc.

De ce fait, il vise à promouvoir la compréhension commune sur la base des instruments internationaux, les principes et les méthodologies pour l'éducation basée sur les droits de l'homme, ainsi qu'à garantir que cette éducation soit assumée dans une dimension nationale, régionale et locale et à élargir les possibilités de coopération et d'association à tous les niveaux.

Ainsi depuis son lancement en 2005, il a été exécuté en quatre phases. La première phase (2005-2009) était axée sur l'éducation aux droits de l'homme dans les systèmes d'enseignement primaire et secondaire. La deuxième phase (2010-2014) était axée sur l'enseignement supérieur et la formation aux droits de l'homme des enseignants et des éducateurs, des fonctionnaires, des responsables de l'application des lois et du personnel militaire à tous niveaux. La troisième phase (2015-2019) était axée sur le renforcement de la mise en œuvre des deux premières phases et la promotion de la formation aux droits de l'homme des professionnels des médias et des journalistes. La quatrième phase (2020-2024) est axée sur l'éducation aux droits de l'homme en faveur des jeunes. Il entre dans sa cinquième phase pour compter de 2025.

A cet effet et conformément à la sollicitation du Haut-commissariat, la Commission nationale des droits de l'homme du Togo (CNDH-Togo) suggère les orientations suivantes pour cette cinquième phase (2025 - 2029).

#### 1- Les secteurs cibles (groupes détenteurs de droits)

- ❖ Les groupes vulnérables
  - personnes handicapées (physiques et visuelles)
  - personnes atteintes d'albinos
  - les réfugiés et les migrants
- ❖ Les groupes professionnels
  - les travailleurs
  - les organisations syndicales
- ❖ Le grand public
  - les organisations de la société civiles(OSC)
  - les défenseurs des droits de l'homme(DDH)

## **2- Les domaines d'interventions ou les questions thématiques aux droits de l'homme.**

- ❖ Les droits des groupes vulnérables : dignité et non-discrimination
- ❖ La protection sociale des travailleurs
- ❖ La Responsabilité sociale des entreprises (RSE)
- ❖ La liberté syndicale et sécurité au travail
- ❖ La liberté d'association ; liberté d'opinion et d'expression

## **3- Les raisons de la suggestion faite par la CNDH-Togo**

La suggestion de la CNDH se justifie par le fait que ces secteurs et thématiques ne sont pas suffisamment pris en compte dans les phases antérieures du programme. En outre, cette proposition tient compte de l'expérience qu'elle a faite en matière de promotion et de protection des droits de ces groupes catégoriels et de ces domaines d'intervention.